



Règlement 2019 du Trophée Entreprise et du Trophée Famille sur le 3 km.

- ✓ L'inscription à ces deux Trophées est ouverte aux salarié(e)s de l'entreprise ou aux membres d'une même famille (en lien direct), la participation à la compétition est soumise à l'article 231-2-1 du code du sport.

1- Les obligations du coureur

Chaque Coureur devra fournir obligatoirement,

- ✓ Son nom, prénom, sexe, date de naissance, N° de tel portable et taille du TS.
- ✓ Soit une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ✓ Soit une licence FSGT 'Course à pied, athlétisme, sport en compétition' ;
- ✓ Soit un certificat médical (qui sera conservé par l'organisateur de la course) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la possession du certificat médical ;
- ✓ Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, devront fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue) ;
- ✓ Les mineurs devront fournir en plus une autorisation parentale spécifique à cette course.

2- Les obligations des équipes

La validation de l'Equipe sera effective que lorsque :

- ✓ L'entreprise qui souhaite concourir aura inscrit au moins 3 coureurs
- ✓ La famille qui souhaite concourir aura inscrit au moins 3 coureurs ayant un lien de parenté direct (Parent/enfants, frères / sœur) Des justificatifs pourront être demandés aux équipes gagnantes.
- ✓ Le dossier de chaque Coureur de la liste sera complet.
- ✓ 1 interlocuteur responsable qui devra communiquer son tel et adresse mail sera identifié.
- ✓ L'enregistrement des listes d'Equipes du Trophée Entreprise et du Trophée Famille sera clôturé le 28 juin 2019 au soir.
- ✓ Une majoration de 10€ sera appliquée pour toute modification du 28 juin au 4 juillet, le jour de la Course aucune modification ne sera acceptée.

3- Consignes pour le retrait des dossards

Les dossards et TS seront à retirer en 1 seule fois par 1 personne désignée (1 pièce d'identité sera exigée) au préalable par l'interlocuteur responsable (si ce n'est pas lui), exclusivement du mardi 2 au jeudi 4 juillet au magasin «Running Conseil » de Balma.

- ✓ Aucun retrait ne pourra se faire le jour de la Course.
- ✓ Les épingles pour fixer les dossards ne seront pas fournies par l'Organisateur

Les Coureurs participant au Trophée Entreprises et du Trophée Famille du 3 KM seront également classés en individuel.

4- Classement

L'Equipe la plus rapide (Entreprise et famille) sera récompensée à condition que toute l'équipe ait passé la ligne dans un laps de temps de 5 secondes. Les équipes classées seconde, troisième et suivante devront satisfaire à la même condition.

5- Affichage des résultats

Les résultats seront affichés le soir de la course sur le tableau d'affichage général, dans la tente du Challenge ESPRIT RH et sur le site <http://www.corridapedestredetoulouse.com/pages/index.php>

6- Remise des prix

Pour recevoir leur prix les gagnants des Trophées devront obligatoirement être présents à la remise des prix qui aura lieu le 11 juillet 2019 à Toulouse.